

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

ARRONDISSEMENT DE NIMES Secrétariat des Assemblées

PROCES VERBAL DES DEBATS DU

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni en Mairie, sis place Jean Jaurès, à Saint-Gilles.

<u>Présents</u>: Monsieur le Maire Eddy VALADIER, Madame Dominique TUDELA, Première Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Monsieur Benjamin GUIDI, Madame Catherine HARTMANN, Monsieur Frédéric BRUNEL, Madame Berta PEREZ, Monsieur Alain VULTAGGIO, Madame Delphine PERRET, Monsieur Serge GILLI, Madame Vanessa ROUSSEL-SEVILLA, Monsieur Alexandre MICHEL, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Madame Sylvie AJMO-BOOT, Monsieur Cédric VIDAL-BERENGUEL, Madame Lauris PAUL, Monsieur Bruno VIGUÉ, Monsieur Joël PASSEMARD, Madame Brigitte SALAMA, Monsieur Nicolas ZUSCHMIDT, Monsieur Cédric SANTUCCI, Monsieur Daniel DAVOINE, Monsieur Paul GABRIEL, Conseillers Municipaux.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Madame Géraldine BREUIL, qui a donné procuration à Madame Brigitte SALAMA
Monsieur Christophe CONTASTIN, qui a donné procuration à Madame Berta PEREZ
Madame Marie-Ange GRONDIN, qui a donné procuration à Monsieur Frédéric BRUNEL
Monsieur Hervé ROUSSINET, qui a donné procuration à Madame Dominique TUDELA
Madame Marie-Hélène DONATO, qui a donné procuration à Madame Catherine HARTMANN
Madame Marie-Joëlle SALEM, qui a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre GARCIA
Monsieur Alex DUMAGEL, qui a donné procuration à Madame Vanessa ROUSSEL-SEVILLA
Madame Julie FERNANDEZ, qui a donné procuration à Monsieur Benjamin GUIDI
Madame Danielle RIGNAC, qui a donné procuration à Monsieur Daniel DAVOINE

Absent: M. Christophe LEFEVRE,

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Madame Lauris PAUL, désignée, prend place au Bureau.

Eddy VALADIER: Mesdames, messieurs, bonsoir. Je vous propose d'engager ce Conseil Municipal du mardi 27 septembre 2022. Nous allons procéder à l'appel.

(Appel)

Le quorum étant atteint, nous pourrons valablement délibérer.

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Mme PAUL. Tout le monde est d'accord ?

Approbation du procès-verbal des débats du mardi 5 juillet 2022

Eddy VALADIER: Chacune et chacun d'entre vous avaient reçu le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juillet. Appelle-t-il des remarques de votre part ? Pas de remarques ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Eddy VALADIER: Vous avez également reçu l'ordre du jour de ce Conseil Municipal avec une courte note explicative de synthèse relatant chacune des délibérations.

Y a-t-il des remarques sur l'ordre du jour du Conseil Municipal et la note de synthèse? M. DAVOINE, peut-être ? Allez-y.

Daniel DAVOINE : Bonjour, M. le Maire. Messieurs, bonjour à tous. Sur le Conseil qui va venir, je n'ai pas de question. Par contre, j'aurai une question sur les décisions qui ont été prises.

Eddy VALADIER: On va y arriver.

Daniel DAVOINE: J'étais un peu en avance.

Eddy VALADIER: Puisque les décisions sont, en fait, M. DAVOINE, la première des délibérations du Conseil Municipal, donc nous allons les aborder. Evidemment, je vous cèderai la parole.

Vous dire tout de même quelques mots depuis notre Conseil Municipal du 5 juillet et vous donner quelques nouvelles de notre collectivité.

Je ne reviendrai pas sur ce mois de juillet et ce mois d'août d'un point de vue festif où on a eu à constater une affluence plutôt très bonne post-covid. Je crois que les spectacles ou les animations proposées par la Ville correspondaient aux attentes de nos concitoyens. On a tous vécu de jolis moments au mois de juillet et au mois d'août. Vous l'avez vu ou vécu à mes côtés, par chance, la Ville de Saint-Gilles a été honorée des rubans du patrimoine courant du mois de septembre pour nos travaux patrimoniaux autour de notre abbatiale et de l'ancien cloître.

Je trouve que c'est une reconnaissance évidemment importante, elles le sont toutes, mais c'est une reconnaissance qui vient des milieux professionnels, des entreprises de la fédération française du bâtiment et qui, mieux que les artisans français œuvrant dans la préservation du patrimoine, pour juger de la qualité de certains travaux. C'était une reconnaissance particulière qui nous a touchés, qui nous a honorés. Je leur ai dit, c'est une belle chose, une belle reconnaissance pour tous ceux qui ont travaillé : services, entreprises et bien évidemment élus.

On a vécu aussi deux jolis weekends, une très belle réussite, c'était le Forum des associations organisé dans la Cour des Arènes et dans la Salle polyvalente. J'y ai rencontré bon nombre d'entre vous et j'ai trouvé qu'il y avait à la fois une affluence remarquable et même un état d'esprit convivial où j'ai ressenti les Saint-Gillois comme les dirigeants d'associations assez

heureux de se rencontrer, de se croiser pour s'engager tout au long de l'année, qui dans une association sportive, qui dans une association caritative ou culturelle ou autre. On avait fait le choix de l'organiser dans la Salle polyvalente. On le faisait avant au boulodrome. Je crois que c'est un beau succès ce choix de la Salle polyvalente et des Arènes ; tout le monde, en tout cas ceux que j'ai rencontré, en était enchanté.

Joli succès aussi probablement dû à une belle organisation de la part de nos services, des Journées du patrimoine, que ce soit en cœur de Ville ou au château d'Espeyran. Beaucoup de monde sur ces Journées du patrimoine. Passée la saison estivale, la vie reprend à son bon rythme après une rentrée scolaire aussi bien réussie.

Vous l'avez peut-être constaté vous-même en arrivant sur notre Hôtel de Ville, les travaux de la place Jean-Jaurès et des rues adjacentes ont commencé le 12 septembre, donc ça a commencé par la rue du château. On est en train d'enfouir la fibre optique. Ce sont des travaux, je le rappelle, pour un montant de 2,5 millions d'euros qui vont transformer le paysage urbain autour de nos deux écoles Jean-Jaurès et Victor-Hugo, et bien évidemment de l'Hôtel de Ville. Si on n'a pas de problème d'intempéries majeur, la durée des travaux est de 12 mois.

On a commencé ce lundi les travaux aussi de la rue Marie Curie, qui descend du petit giratoire devant la pharmacie Lesur et qui rejoint l'avenue Marcellin Berthelot. Une rue dans un état de décrépitude avancée, je vais le dire comme ça, je ne trouvais pas les mots. C'est un investissement d'à peu près 100 000 € et on va mettre cette rue en sens unique puisqu'il y en a certains qui s'en servent de piste de course. J'avais rencontré les riverains, il y a environ deux mois. Ça va être une rue descendante puisque c'est une branche du giratoire. On va y matérialiser des stationnements qui vont nous permettre de créer une chicane et donc, de réduire la vitesse, puis on aménagera l'arrivée devant l'avenue Marcellin Berthelot au niveau du stade.

Nous recevrons, j'espère, et de façon nombreuse, ils ont, je crois, jusqu'à demain midi, les offres des entreprises pour engager les travaux du Chemin du Vin et de l'avenue Sadi Carnot. L'appel d'offres a été lancé en tout début d'été. Les offres doivent être remises pour demain. Il y aura bien évidemment une phase d'examen de ces offres avant que la commission achat fasse une proposition au Conseil Municipal. Donc, j'espère que ce sont des travaux qui pourront commencer après la période préparatoire légale d'un mois, j'imagine en tout début d'année 2023. On ne va pas les commencer le 10 décembre pour les arrêter le 17 évidemment mais c'est un projet aussi qui verra le contournement sud de notre Ville complètement transformé.

A compter du 10 octobre, on va aussi engager la réfection de 7 kms de chemins communaux dans nos campagnes. Vous le voyez, on agit en cœur de ville, on agit en périphérie. Evidemment, Saint-Gilles étant notamment une grande commune agricole, on agit aussi sur nos chemins ruraux. Donc, on va faire l'ensemble du chemin de Saint-Pierre, les 4 kms et demi qui vont du nouveau cimetière (derrière) jusqu'au lotissement Ventouret. Ceux qui le fréquentent savent qu'il en a besoin.

On va faire aussi l'ensemble du Chemin de Cassagnes. Là, je crois qu'il y a 2 kms et demi entre la patte d'oie qui est entre la route de Générac et le PAE, vous voyez là où il y a le bassin de rétention. On ne va pas faire les premiers 300 m ou 400 m, donc ça va paraître un petit peu bizarre puisque les 100 premiers mètres sont refaits, on est dans le lotissement et on va refaire les 2 kms et demi. Tout simplement, je vous donne l'explication, c'est que vous le savez, normalement à compter – espérez – de la fin de l'automne ou de l'hiver 2023, nous devons refaire notre déchetterie, située un peu après l'étang de Foussargues.

Alors, il aurait été peut-être dommageable d'engager les finances de la Ville à un moment où les poids lourds, etc. vont passer et en plus, la portion entre l'étang de Foussargues et la déchetterie sera une portion de voie qui aura un gabarit différent qui sera traité différemment

qu'un chemin de campagne pour permettre le fonctionnement optimum de la déchetterie. Effectivement, ça peut peut-être choquer et on va dire : « Pourquoi, ils n'ont pas fait ce petit tronçon ? » c'est parce qu'on le fera à l'issue de la mise en place de la nouvelle déchetterie de Saint-Gilles qui sera une déchetterie intercommunale puisque l'Agglomération a fait le choix de faire en sorte que ce soit aussi la déchetterie de la commune de Générac. Donc, les Généracois viendront sur Saint-Gilles pour trier et collecter leurs déchets.

Puis, dernier chemin que nous engageons, c'est le chemin de Charenton entre le pont du Bas-Rhône et la fin de ce chemin. Donc, une grande action sur nos voiries communales en cumulé, entre ce qui a commencé le 12 septembre par la place Jean-Jaurès qui a commencé cette semaine par Curie, ce qui va se poursuivre au mois d'octobre par les chemins ruraux et ce qui va démarrer en début d'année prochaine autour du Chemin du Vin, c'est autour de 6 millions d'euros que la Ville engage dans ces aménagements urbains et dans l'entretien de ces voiries. Donc, ce sont des programmes évidemment puissants.

J'oubliais dans les manifestations, la soirée des nouveaux arrivants. J'ai eu à constater comme vous au-delà de la parfaite organisation du moment, beaucoup de monde cette année sont venus, peut-être pas qu'à notre rencontre, peut-être venus aussi voir le château d'Espeyran.

Dernière information que je souhaitais donner au Conseil Municipal, je ne sais pas si vous l'avez vu sur les réseaux sociaux ou dans la presse, j'ai eu le plaisir de recevoir – nous étions mardi, la semaine dernière – Mme la Préfète du Gard venue signer à nos côtés différentes aides financières concernant nos projets. Ça s'ajoute à une bonne nouvelle que nous avons eue dans l'été, avec l'obtention d'une subvention de 750 000 €, complémentaire pour Jules Ferry cette année. L'Etat nous aura accompagnés à hauteur de l 200 000 € et de subventions nouvelles pour nous permettre d'avancer.

S'il n'y a pas de questions préalables, je vous propose que nous démarrions par la délibération n° I qui concerne les informations données au Conseil Municipal sur les décisions prises par moi-même ou nos élus. Et M. DAVOINE, j'avais cru comprendre que vous aviez une question ou une interrogation ou un complément d'informations, donc je vous cède la parole.

I. <u>Information du Conseil Municipal relative aux décisions prises par M. le</u> Maire

Daniel DAVOINE : Merci, M. le Maire. Effectivement, j'ai une question qui concerne le n° 144. Ça concerne l'assignation devant le Tribunal judiciaire de Nîmes faite à la demande de M. DOKO.

J'aurais voulu savoir parce qu'on en avait parlé, il y a maintenant plus d'un an, quand j'avais vu d'ailleurs sur les réseaux sociaux que cette personne était très virulente à votre encontre. Aujourd'hui, je vois qu'il y a eu une assignation qui a été faite de la Commune et j'aurais aimé savoir le motif de cette assignation et ce qu'il en était de ces faits qui sont prétendus « pas avérés » puisque la justice n'est pas rendue mais ce que demande M. DOKO.

Eddy VALADIER: Effectivement, vous le savez, cette personne a proféré des menaces de mort à mon encontre. Elle a été arrêtée et mise en garde à vue par nos collègues des forces de l'ordre, la gendarmerie nationale. Le médecin du centre hospitalier universitaire qui est venu l'examiner a considéré que son état psychique ou psychologique nécessitait une hospitalisation d'office.

Effectivement, avant que ces éléments se produisent, que M. le Préfet décide du placement de cette personne, j'avais saisi nos conseils et nos avocats pour porter plainte évidemment pour ces menaces et demander une protection fonctionnelle. Entretemps, j'avais eu l'occasion de

rencontrer M. le Procureur de la République à ce sujet qui – je crois qu'il y avait M. GARCIA qui m'accompagnait, notre directeur général des services, ma Directrice de cabinet – m'avait confirmé qu'il considérait que les menaces étant répétées et publiques, il se saisissait de cette affaire. Cette personne a été jugée psychologiquement dans une situation pas tout à fait convenable et claire.

Il a été convoqué par M. le Procureur de la République qui lui a expliqué de quelle façon l'origine de son toc à mon égard était inopérant puisque je vous rappelle, ça revient à une vieille affaire d'il y a quatre ans où il avait été placé déjà en hospitalisation d'office. Il avait cru que c'est l'autorité qui l'hospitalisait d'office ou le mettait en internement, c'était le Maire de la Ville, il ne savait pas que c'était un médecin, puis le Préfet.

Il se trouve – je touche du bois – qu'il m'a fait un courrier en s'excusant, en regrettant l'ensemble des propos qu'il a tenus à mon égard. Ça fait déjà quelques mois. Donc, je ne vais pas poursuivre quelqu'un qui est peut-être fragile psychologiquement, voilà. J'espère qu'il aura réalisé que la portée de ses actes et de ses propos était plus qu'inconvenante puisqu'ils étaient menaçants. Peut-être a-t-il compris dans les explications qu'ont pu lui donner M. le Procureur de la République, les forces de l'ordre qu'il faisait erreur en considérant que ma responsabilité personnelle a été engagée dans ses problèmes de santé. Pour l'instant, je n'ai pas eu à me plaindre de quoi que ce soit mais effectivement, je reste vigilant même si je ne suis pas inquiet.

Voilà où on en est.

Daniel DAVOINE: Ça me convient très bien. La seule chose c'est que j'avais vu justement, il n'y a pas très longtemps, sur les réseaux, donc je pensais que c'était le motif de la plainte que c'était pour une histoire d'urbanisme par rapport à sa construction, d'autres constructions, une chose de ce genre.

Eddy VALADIER: Il évoque un tas de sujets. Evidemment à certains moments, c'est une question d'urbanisme; à d'autres moments, c'est son hospitalisation d'office de 2018. Il y a une fois, on s'est croisé en voiture au chemin d'Espeyran, je le poursuivais...

Après, je vous demande justement dans la presse de ne pas faire état de ces éléments que je vous ai donnés, ils ne sont pas confidentiels mais je considère qu'à son égard, il n'est peut-être pas nécessaire d'en faire les choux gras, des rumeurs, donc j'espère que ça s'apaise. D'ailleurs, ma directrice générale adjointe, vous voyez comme ça m'inquiète, me disait qu'il était peut-être encore hospitalisé d'office, peut-être pour d'autres raisons.

En tout cas, je ne l'ai pas recroisé dans Saint-Gilles depuis très longtemps. Je ne le vois plus sur les réseaux sociaux. Je ne sais pas. Ça s'apaise, je l'espère du moins.

Daniel DAVOINE: Très bien, Merci.

Eddy VALADIER: Pas d'autres questions?

Daniel DAVOINE: Pas de guestion, M. le Maire.

Eddy VALADIER: Qui est contre? Qui s'abstient? A l'unanimité, je vous remercie.

L'ASSEMBLEE PREND ACTE

2. Budget Principal 2022 - Décision modificative n° 2

Eddy VALADIER: Délibération n° 2, il s'agit d'ajuster notre budget principal en section de fonctionnement, en dépenses comme en recettes, pour la somme de 25 000 € et en section d'investissement, en dépenses comme en recettes, pour la somme de 121 837,35 €.

Y a-t-il des questions concernant cette délibération ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

3. Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023

Eddy VALADIER: Délibération n° 3, je vous en ferais un court résumé puisque vous avez eu tout loisir à en prendre le détail.

Effectivement, les collectivités territoriales peuvent choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables au Métropole. Cette M57 est destinée à être généralisée et deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici le le janvier 2024.

Le plan budgétaire et les principes communs aux trois référentiels, c'est-à-dire M14 pour les communes, M52 pour les départements et M71 pour les régions, ont été conçus pour tracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales et ce budget M57 qui sera ainsi voté, soit par nature soit par fonction, avec une présentation croisée selon le mode de vote qui n'a pas été retenu ici.

En fait, ce référentiel budgétaire étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, offrant une plus grande marge de manœuvre gestionnaire. C'est notamment le cas en termes de gestion pluriannuelle des crédits avec en fonctionnement la création plus étendue des autorisations d'engagement mais également à chaque étape de décision le vote des autorisations en lecture directe au sein des documents budgétaires et par ailleurs, cette M57 donnera faculté à l'organe délibérant de délégué à l'exécutif la possibilité de procéder dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, ce que nous ne pouvons pas faire actuellement sans faire une décision modificative et venir devant le Conseil Municipal.

Compte tenu de ce contexte réglementaire, il vous est proposé de faire en sorte que notre collectivité anticipe cette nouvelle norme comptable au le janvier 2023 sans attendre le le janvier 2024. C'est une proposition qui m'a été soumise par notre directeur général des services, notre directeur financier. L'anticiper nous a permis aussi de mieux la préparer et de mieux travailler avec les services de la direction générale des finances publiques de façon à ne pas se retrouver avec toutes les autres communes du département à l'automne prochain à, je ne dirais pas paniquer, mais à se préoccuper des changements nécessaires.

Donc, on gagne un an. C'est déjà bien pour la collectivité et ça nous permet de le faire avec un peu plus de temps de recul et, je crois, d'assurance.

Y a-t-il des questions ? M. GABRIEL.

Paul GABRIEL : Merci, M. le Maire. Bonsoir à toutes et tous. Effectivement, on en a parlé en commission. Je voterai pour cette délibération et les deux suivantes parce que c'est important de pouvoir adapter le fonctionnement des services de la Ville pour améliorer son fonctionnement et permettre une meilleure activité dans la réalisation de tous les projets pour le service public.

Je profite aussi de cette prise de parole pour remercier et saluer le travail de tous les services de la Ville au quotidien, y compris dans ma fonction d'élu d'opposition où on peut avoir accès à des documents de qualité pour préparer les commissions et les conseils.

Eddy VALADIER: Je vous remercie, M. GABRIEL. Effectivement, c'est un travail collectif qui est mené entre les élus et nos services. Vous le savez, je suis très attaché aussi, qu'avec l'opposition, que je note parfois aussi constructive dans de nombreux cas, on puisse vous permettre d'exercer correctement votre mandat.

Pas d'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

4. Fixation du mode de gestion des amortissements au 1er janvier 2023

Eddy VALADIER: Vous l'évoquiez, M. GABRIEL, la délibération n° 4 est consécutive de la délibération précédente puisqu'elle fixe le mode de gestion des amortissements au le janvier 2023 lié à cette nouvelle nomenclature budgétaire.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

5. Adoption d'un règlement budgétaire et financier

Eddy VALADIER: Enfin, concernant cette désormais M57, la nécessité aussi de formaliser l'adoption d'un règlement budgétaire et financier, d'abord parce que c'est une obligation réglementaire, c'est un document qui, en deux mots, retrace l'ensemble des processus et des procédures budgétaires et comptables de notre collectivité puisqu'en fonction de nos organisations, de la volonté politique qu'on souhaite accorder à la bonne gestion budgétaire, il y a des pratiques qui sont mises en œuvre dans cette maison. Donc, ça les retrace par écrit de sorte que chacun peut s'y référer aussi dans le cadre quotidien de son travail.

Enfin, je dois vous dire que ce règlement a été soumis pour avis consultatif aux conseillers des collectivités, de la direction générale des finances publiques du Gard qui a validé son contenu et sa conformité avec les textes législatifs et réglementaires. C'est un document qui fait un peu plus d'une trentaine de pages.

S'il y a des questions, moi-même ou notre directeur général des services serons sans doute en capacité de vous répondre.

Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

6. Rénovation des façades par les propriétaires en centre ancien - Attribution de subventions

Eddy VALADIER: Délibération n° 6, en l'absence de Mme BREUIL, je crois que c'est Mme SALAMA qui nous la présente. Brigitte, je te cède la parole.

Brigitte SALAMA : M. le Maire, messieurs, mesdames les élu(e)s, par délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} juin 2021, délibération n° 2021-06-28, la Commune de Saint-Gilles a modifié son règlement relatif à l'attribution d'aides communales aux propriétaires s'engageant dans des opérations de restauration de façade dans le secteur du site patrimonial remarquable de la Ville de Saint-Gilles afin de permettre aux propriétaires de bénéficier de l'aide supplémentaire de la Région Occitanie.

L'attribution de subventions municipales et régionales destinées à soutenir financièrement les résidents dans leurs efforts de restauration des façades participant à la mise en valeur et à la promotion du centre ancien doit s'inscrire en conformité avec le règlement d'attribution des aides communales aux propriétaires.

Du 9 juin 2022 au 7 juillet 2022, trois projets ont été annulés et remplacés par le comité technique en charge de l'analyse des dossiers :

- M. BOUAZZI Ammi (n° 2134), 8, rue Sadi Carnot pour un montant de 4 009,19 € de la Commune et même somme de la Région ;
- M. DONAT Julien, 9, rue Ledru Rollin pour un montant de 3 386,10 € de la Commune et pareillement de la Région et
- M. GARDE Nicolas, 8, rue de la Chicanette pour un montant de 5 882,57 € de la Commune et idem de la Région.

Soit un total de 13 277,86 €.

Eddy VALADIER: Merci, Mme SALAMA. Sur cette délibération, y a-t-il des questions? Pas de questions? Qui est contre? Qui s'abstient? À l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

7. Recrutement de vacataires

Eddy VALADIER: Délibération n° 7, c'est Mme TUDELA, la première adjointe, qui va vous l'exposer.

Dominique TUDELA : Merci. Bonsoir à tous. Il s'agit d'un renouvellement annuel. Nous avons pris la même délibération, il y a un an, nous permettant de recruter deux vacataires pour la surveillance de l'abbatiale. Ça prendra effet au 1^{er} octobre 2022 jusqu'au 30 septembre 2023.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

8. Création d'emplois permanents

Eddy VALADIER: Délibération n° 8, c'est toujours notre première adjointe qui vous l'expose.

Dominique TUDELA: Là, c'est la création de deux postes d'animateurs que nous inscrivons au tableau des effectifs afin de pouvoir les employer minimum 10 heures par semaine. Cela nous permet de l'ouvrir bien évidemment aux personnes titulaires mais aussi étant donné le peu d'heures données, si nous n'avons pas de titulaires qui se présentent, nous pouvons faire appel à des contractuels. Voilà.

Eddy VALADIER: Merci beaucoup. Y a-t-il des questions? Pas de questions? Qui est contre? Qui s'abstient? À l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

9. Mise à jour du régime indemnitaire de la filière Police Municipale

Dominique TUDELA : Là, il s'agit d'une délibération que j'ai présentée au mois de juin. En fait, c'est exactement la même, seulement, il nous a été fait une petite remarque de la part de la Préfecture que nous avons corrigée. Donc, je suis obligée de la représenter ce soir.

Elle se trouve au paragraphe 4 « Indemnité d'administration de l'IAT » et ça concerne le chef de service de Police Municipale. On a rajouté « jusqu'à l'indice brut 380 ». Il fallait vraiment le délimiter à cet indice. Donc, nous avons rajouté ce petit morceau de complément d'information.

Eddy VALADIER: Merci. Des questions? Allez-y, M. DAVOINE.

Daniel DAVOINE: Mes questions porteraient simplement sur l'hospitalisation congé de longue maladie – ça, c'est clair – et congé de longue durée. Ces retenues se font également en cas où c'est un accident de travail, l'hospitalisation ou le congé de longue maladie. S'il est sur le cadre d'un accident de travail, qu'en est-il ?

Eddy VALADIER : Alors sur la CIA, de mémoire, les accidents de travail étaient pris. Je me tourne vers notre directeur général des services.

Hors micro

Eddy VALADIER: On vous répondra au prochain Conseil.

Dominique TUDELA : Normalement, sur la prime, je dirais que c'est de l'absence.

Eddy VALADIER: Il n'y a pas eu de changement en ce moment-là.

La seule observation formulée par la Préfecture, c'est effectivement, comme l'a rappelé la première adjointe, de borner l'attribution de l'IAT à l'indice 380. C'est la seule observation. Tout le reste était une réforme mini modifiée par rapport à ce qui existait précédemment.

Daniel DAVOINE: D'accord. Très bien. Merci.

Eddy VALADIER: Merci. S'il n'y a pas d'autres questions, qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

10. Approbation Avenant n° 1 à la convention de coopération locale entre la Commune de Saint-Gilles et Pôle Emploi Nîmes 7 Collines

Eddy VALADIER: Délibération n° 10, c'est Mme PERRET qui va nous l'exposer.

Delphine PERRET : Bonsoir à tous. En décembre 2020, le Conseil Municipal a conclu une convention de coopération locale avec Pôle Emploi Nîmes 7 Collines pour déterminer les modalités de fonctionnement et de collaboration entre la Ville et Pôle Emploi.

Comme vous le savez tous, les services de la Maison d'emploi ont déménagé en janvier de cette année. Donc, il convient de modifier par avenant la convention de coopération afin d'y intégrer la nouvelle adresse et d'actualiser les actions menées par la Maison de l'emploi.

Le Conseil Municipal est sollicité pour valider cet avenant ce soir.

Eddy VALADIER : Merci. Des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

II. Avenant n° I au Contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) entre la Société Publique Locale (SPL) AGATE et la Ville de Saint-Gilles – Opération d'édification d'un programme immobilier à usages de logements et d'accueil de services publics

Eddy VALADIER: Délibération n° 11, il s'agit du traitement des deux immeubles Perle d'Asie et ex-Café des Arts.

Il vous est proposé d'augmenter le délai de réalisation de cette AMO pour le porter à 30 mois compte tenu des quelques retards que nous avons pris.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

12. Indemnisation assurance M. NORMAND

Eddy VALADIER: Délibération n° 12, responsabilité civile de la Commune de Saint-Gilles. Comme vous l'avez lu, une barrière de sécurité lors d'une de nos manifestations taurines est tombée malencontreusement sur le véhicule de M. NORMAND Matthieu. Il est proposé de prendre en charge l'intégralité des réparations pour un montant qui s'élève à 1 043 € TTC.

Des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

13. Adhésion 2022 à l'agence d'urbanisme de la région nîmoise et alésienne (A'U)

Eddy VALADIER: Délibération n° 13, c'est M. BRUNEL qui va nous la présenter.

Frédéric BRUNEL: Comme chaque année, cette délibération pour le renouvellement de la cotisation d'adhésion à l'agence d'urbanisme, forfaitaire et annuelle d'un montant de 300 €.

Cette adhésion constitue en préalable de toute future mission d'accompagnement de la Commune de la part de l'agence d'urbanisme sous condition de l'inscription au programme d'activités.

C'est le cas de la Commune de Saint-Gilles au regard de ses missions, notamment celui d'élaborer un plan local vélo intégrant l'ensemble des modes de déplacement, souhaite

s'appuyer sur l'expertise et l'expérience de l'agence d'urbanisme en tant qu'outil d'ingénierie avec le versement à cet effet d'une subvention d'un montant de 18 600 €.

Eddy VALADIER: Merci. Y a-t-il des questions? M. GABRIEL, allez-y.

Paul GABRIEL : Merci, M. le Maire. On en a parlé aussi en commission. Je ne peux que me réjouir que les prises de parole que j'ai pu faire depuis le début de cette mandature, que ça soit dans cette Assemblée ou dans le bulletin municipal, aient pu trouver un écho favorable sur l'élaboration déjà d'un premier plan vélo pour la Ville, comme quoi vous l'avez évoqué, opposition constructive, ça a porté ses fruits. C'est important pour la qualité de vie des habitants.

Je pense qu'il est effectivement indispensable de pouvoir revoir les déplacements de manière globale, on en a déjà parlé. Je salue donc ce choix de réaliser le plan vélo. C'est une première étape, il en faudra bien évidemment d'autres et je souhaiterai être associé aux travaux de la future étude. J'espère aussi que les habitants pourront être consultés dans l'élaboration de ce plan vélo.

Eddy VALADIER: M. GABRIEL, je vous remercie de saluer notre qualité d'écoute y compris celle des conseillers municipaux d'opposition, je vous encourage à nous rejoindre.

Paul GABRIEL : Je suis resté de mon côté mais on peut trouver des terrains d'entente. Ne vous inquiétez pas.

Eddy VALADIER: Rejoignez-nous. Vous savez que je ne suis pas de nature à être inquiet mais effectivement nous travaillons dans l'intérêt général de cette cité. Vous le saluez comme je salue moi aussi. Quand vous le faites, il n'y a pas de souci. M. DAVOINE est plutôt en Conseil Municipal qui, je crois, fonctionne bien.

On en a parlé en commission ad hoc et effectivement, avec mon collègue, M. BRUNEL, mais d'autre (celui de la majorité) y seront associés notamment notre collègue, M. MICHEL. Je leur ai dit, je le renouvelle : associez M. GABRIEL et d'autres élus municipaux qui le souhaitent s'ils peuvent apporter leur compétence, leur vision de la chose, leur connaissance du terrain ou de notre cité. Donc, travaillez collectivement sur le sujet.

La seule chose que j'attends de cette étude, c'est que ça ne soit pas une étude de plus qui finit après dans un foyer de cheminée. Je veux quelque chose de très pragmatique, de très factuelle qui fonctionne et sur lequel avant la fin du mandat, on peut commencer à mettre en œuvre une partie des choses qui nous seront proposées. Je crois qu'il faut qu'on soit pragmatique. C'est l'attente de nos concitoyens d'être pragmatique, lucide et efficace. La parlotte, je n'y crois pas beaucoup et les rêves non plus mais je crois qu'on partage.

Cette mission est confiée. Travaillez. Prenez le temps qu'il faut. Concertez qui vous voulez, les commerçants, les artisans, les usagers. Allez-y.

Pas d'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

14. Projet de réhabilitation des écoles Jules Ferry et Frédéric Mistral (2ème tranche) – Demande de subvention

15. Projet de réhabilitation des écoles Jules Ferry et Frédéric Mistral – Demande de subvention auprès du Département du Gard

Eddy VALADIER: Délibération n° 14, c'est Mme TUDELA.

Dominique TUDELA : Si vous permettez, je vous présenterai la 14 et la 15 en même temps puisqu'il s'agit du même objet. En fait, c'est une demande de subvention pour la 2^{ème} tranche pour le projet de réhabilitation des écoles Jules Ferry et Frédéric Mistral.

Pour rappel, l'Etat nous avait demandé de scinder entre tranche justement les travaux pour pouvoir étaler les subventions parce que c'était à la fois un gros montant et aussi ça allait prendre quelques années d'ouvrage.

La première, c'est pour solliciter l'Etat. Vous avez le calcul de chaque partenaire qui est sollicité et la 15, c'est exactement la même pour la 2ème tranche pour solliciter le Département.

Pour rappel, la 2^{ème} tranche de l'opération comprend :

- la réhabilitation complète du gymnase ;
- la restructuration des niveaux 1 et 2 donc 1^{er} et 2^{ème} étages ;
- la rénovation des façades ;
- les travaux et aménagement de la cour.

Eddy VALADIER: Y a-t-il des questions?

Je me permets d'insister. Peut-être tout le monde n'a pas fait les calculs, c'est plus de 4 millions d'euros (4 215 000 €) de subventions que nous aurons réussi à obtenir sur ce projet de rénovation de deux de nos écoles.

C'est aussi les conséquences ou le résultat d'un travail important fait par nos services parce que préparer les dossiers, c'est aussi un service dédié à ça, le service de Mme MAZURIER, piloté par notre DGS, les élus mouillent le maillot et on va défendre notre projet auprès de chacun de nos partenaires et vous voyez tous nos partenaires habituels : l'Etat, la Région Occitanie, le Département du Gard et la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole sont venus de façon très puissante (4 200 000 € de subventions). C'est 4 200 000 € d'impôts qu'on évite à nos concitoyens pour réaliser ce genre de projet.

lci, je les remercie tous. Une fois n'est pas coutume. Je tiens à saluer le rôle du Préfet Didier LAUGA pour la lère tranche et de la Préfète LECAILLON pour la 2ème tranche de nous avoir puissamment aidés, l'Etat c'est 2,5 millions d'euros.

Je le dis aussi, il faut remercier nos partenaires même si c'est vrai, on peut considérer qu'on a une certaine capacité dans cette cité et dans ce Conseil Municipal à aller chercher de l'argent là où il se trouve, on l'avait fait au dernier mandat. Je crois qu'on en avait récolté 15 ou 17 millions. On est déjà, rien que sur ce projet, à 4,2 millions, on va essayer de continuer.

Même si Mme TUDELA vous a présenté les deux délibérations, on va les voter l'une après l'autre.

Pour la 14, qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Pour la 15 qui sollicite le Département du Gard, qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

16. <u>Approbation du rapport annuel 2021 des représentants des collectivités territoriales siégeant au conseil d'administration de la SPL Culture et Patrimoine</u>

Eddy VALADIER: Délibération n° 16, c'est une délibération annuelle que nous présentons, qui ne nous concerne pas dans ses aspects pratiques puisqu'elle concerne le Musée de la Romanité à Nîmes mais puisque les villes de Saint-Gilles et de Nîmes se sont associées au moment de la création de cette SPL, ce rapport doit être également soumis à notre Conseil Municipal mais vous aurez noté comme moi que le choix qu'a fait mon collègue, Maire de Nîmes, de faire ce magnifique Musée de la Romanité est un vrai succès puisque ce sont, je crois, plus d'un demimillion de visiteurs qui ont déjà franchi les portes depuis son inauguration.

Des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

17. Centre d'études historiques de Fanjeaux - Demande de subvention

Eddy VALADIER: Délibération n° 17, une demande de subvention et c'est Mme PEREZ.

Berthe PEREZ: Merci. Le centre d'études historiques organise chaque année le colloque Fanjeaux autour de l'histoire religieuse méridionale du Moyen-âge. La session 2022 est consacrée à l'évocation d'un Saint-Gillois, le Pape Clément IV.

Considérant qu'à ce titre, le centre d'études sollicite la Commune de Saint-Gilles afin d'obtenir une subvention de 250 €, il est demandé d'autoriser, M. le Maire, à accorder cette subvention.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

18. Futsal Club Saint-Gillois - Demande de subvention

Eddy VALADIER: Délibération n° 18, c'est M. VULTAGGIO qui va nous la présenter.

Alain VULTAGGIO: Merci, M. le Maire. Cette association nous a sollicités afin d'obtenir une subvention. Celle-ci a pour objet le financement du fonctionnement général de la structure.

La Commune souhaite attribuer une subvention d'un montant de 3 500 € à l'association.

Eddy VALADIER: Des questions? Pas de questions? Qui est contre? Qui s'abstient? À l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

19. Ecole de musique Gilbert Bécaud - Demande de subvention

Eddy VALADIER: Délibération n° 19, c'est plutôt normalement Mme PEREZ qui aurait dû la présenter puisque ça concerne l'école de musique, petite coquille.

Alain VULTAGGIO: C'est mon âme de musicien qui... Dans le même ordre d'idée, c'est l'Ecole de musique Gilbert Bécaud qui sollicite la Commune afin d'obtenir cette subvention, celle-ci a pour objet le financement du fonctionnement général de la structure. La Commune souhaite attribuer d'une subvention d'un montant de 8 500 € à cette association.

Eddy VALADIER: Des questions? Pas de questions? Qui est contre? Qui s'abstient? À l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

20. Affectation d'une subvention allouée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Gilles pour l'année 2022

Eddy VALADIER: Dernière délibération, c'est M. GARCIA qui va nous la présenter.

Pierre GARCIA : Mes chers collègues, le CCAS poursuit des missions en faveur de l'action sociale et notamment la lutte contre l'exclusion, l'insertion, le soutien au logement et à l'hébergement et le service d'aide à domicile.

Compte tenu de l'augmentation des repas distribués dans le cadre du portage à domicile, il nous est demandé de nous prononcer sur l'attribution d'une subvention complémentaire de 17 500 €, la subvention initiale étant de 418 237 €, soit une augmentation de 4,18 %.

Eddy VALADIER: Des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Questions diverses

Eddy VALADIER: Avant que nous nous quittions, ce Conseil Municipal étant terminé si je ne me trompe, vous rappeler quelques événements à venir cette fois :

- les 7 et 8 octobre : le 21 ème festival de la BD, à notre médiathèque Cazelles avec la traditionnelle soirée ou journée de dédicace. Plusieurs auteurs de BD nous font le plaisir, cette année, d'être sur notre cité. Petits et grands, je crois que la BD nous passionne ou nous émerveille toutes et tous, donc je vous encourage à aller à notre médiathèque.

Un projet qui nous tenait à cœur et qui tenait à cœur en particulier Mme Berthe PEREZ, adjointe à la culture.

Le premier musée numérique de l'Agglomération, voire du Gard, en association avec La Villette, vous vous souvenez, souhaitait s'inscrire avec La Villette sur ce musée numérique, c'est une opération que nous avons terminé d'installer dans l'été. J'ai eu plaisir avec Mme PEREZ et notre directrice de cabinet, Mme ISNARD, d'aller visiter les installations, de mettre le casque 3D, de me retrouver devant un écran LED.

C'est une nouvelle offre culturelle que nous allons intégrer dans notre projet culturel de médiathèque. Je vous encourage à venir découvrir ces installations. Le 21 octobre en présence de Mme la Préfète, ça sera l'inauguration mais évidemment c'est un projet permanent qui fonctionnera à notre médiathèque. On a recruté un agent spécialisé dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ce que je vous avoue, ce n'est pas moi qui pourrais faire fonctionner ce matériel. Il va falloir peut-être un peu de temps pour apprendre toutes les subtilités de son fonctionnement, créer du contenu, un projet autour, mais on travaille déjà beaucoup avec Mme TUDELA sur une approche auprès de nos écoles. Je sais que notre service Culture, notamment en termes de médiation culturelle est très intéressé par ce nouveau dispositif. On l'inaugurera le 21 octobre et j'espère que ça permettra aux Saint-Gilloises et aux Saint-Gillois de découvrir des musées nationaux ou des musées internationaux qu'ils ne peuvent pas découvrir en se déplaçant faute de temps, mais aussi il faut se le dire, pour beaucoup par faute de moyens. Ce sont les musées qui se déplacent à nous quand on ne peut pas se déplacer à eux.

- Le 23 octobre, je ne sais pas si on peut appeler ça « fête » mais plutôt hommage. On fêtera ou on rendra hommage aux I 300 ans de la disparition de notre saint Gilles, en Ville et dans notre abbatiale.

Donc, mois d'octobre encore riche avant de rentrer dans des périodes plus festives autour de la Toussaint. Ça, c'est notre collègue, M. GUIDI qui, le moment venu, nous dira tout ce qu'il nous a concocté de beau en Ville, dans nos arènes.

Je vous remercie. Vous êtes très sages ce soir, tous. En tout cas, passez une bonne soirée. Merci pour cette séance de travail et à très bientôt.

La séance du Conseil Municipal est close à 19h54.

Eddy VALADIER

Maire de Saint-Gilles

Lauris PAUL

Secrétaire

